**Le rôle de la DGDDI**

Le rôle de la direction générale des Douanes et droits indirects, administration fiscale, a aujourd’hui considérablement évolué. Elle exerce une triple mission : tout d’abord, une mission fiscale, puisqu’elle perçoit chaque année environ 13 % des recettes de l’Etat et contribue, comme ses homologues européens, au financement du budget communautaire.

Dans le prolongement de cette mission, la douane a un rôle économique. Sur la base des règles fixées pour le commerce international, elle contrôle les flux commerciaux avec 3 objectifs :

- la fluidité,

- la sécurité,

- la qualité, grâce à des procédures adaptées aux besoins des entreprises.

La douane assure une mission de lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux. Elle a en charge la protection des intérêts économiques et financiers nationaux et communautaires (mobilisation contre le fléau des contrefaçons, lutte contre les fraudes à la politique agricole commune, etc.).

La douane participe également à une mission de protection de la sécurité et de la santé publiques. Elle concourt, enfin, à la protection de l’environnement (lutte contre les pollutions diverses) ou du patrimoine national (contrôle des échanges d’œuvres d’art, d’objets de collection et d’antiquités).

Forte de plus de 19 000 agents, répartis sur l’ensemble du territoire métropolitain et d’outre mer, la Douane recrute à différents niveaux d’études, au moyen de concours généralistes mais aussi de concours plus spécialisés. Elle offre des parcours professionnels dynamiques, dans des filières très variées.

**Les métiers et les carrières**

Un métier après la licence ou un diplôme équivalent : inspecteur des douanes et droits indirects (cadre A)

Le concours de généraliste vous permet d’exercer, notamment, les métiers d’enquêteur, d’agent d’encadrement (receveur, chef de service en surveillance…), de responsable du conseil aux entreprises, de rédacteur à la direction générale ou bien dans les bureaux d’une direction générale ou bien dans les bureaux d’une direction régionale.

Par ailleurs, des concours de spécialistes ouvrent un cursus de carrière comme informaticien des douanes, grâce auquel vous développerez et exploiterez les nouveaux projets informatiques, fondés sur la stratégie tout Internet de la douane (modernisation, sécurisation, dématérialisation, etc.)

Un métier avec le baccalauréat : contrôleur de douanes et droits indirects (cadre B)

Deux concours généralistes sont ouverts, chaque année, selon que vous privilégiez un métier dans la branche du contrôle des opérations commerciales (en civil), ou bien dans celle de la surveillance (en uniforme ou armé).

En outre, des compétitions ouvrent le recrutement de spécialistes tels que :

* pilote d’avion ou d’hélicoptère, vous participerez à la surveillance du trafic maritime dans les eaux territoriale françaises ;
* mécanicien naval, vous interviendrez à bord des bâtiments composant le service garde-côtes de la douane.

Un métier avec le brevet des collèges : agent de constatation des douanes (cadre C)

La réussite aux concours généralistes d’agent de constatation vous offre une grande variété de métiers, dans deux branches d’activités de la douane. Vous les exercerez, principalement, en équipe et au contact du public.

Des concours différenciés ouvrent, également, la voie à des métiers spécifiques comme motocycliste, assurant la poursuite et le contrôle de véhicules suspects.

Ce recrutement se fait aussi avec le niveau du baccalauréat.

Quel que soit votre niveau de recrutement, les perspectives d’évolution offertes au sein de l’administration des douanes (concours ou promotion au mérite) sont diversifiées.

* Le pilote d'avion ou d'hélicoptère des douanes (catégorie A ou B)
* Agent chargé des poursuites judiciaires et du contentieux (catégorie A)
* Le marin des douanes (catégorie A, B ou C)
* Le maître de chien pour la détection des produits stupéfiants ou des explosifs (catégorie B ou C)
* Les mécaniciens des douanes (catégorie A, B ou C)
* Le motocycliste des douanes (catégorie C ou B)
* L'agent enquêteur (catégorie A ou B)